

## Les prénoms révolutionnaires dans la région (par R.D)

---

### Breuillet

|           |                  |         |                         |
|-----------|------------------|---------|-------------------------|
| Broust    | <i>Basilic</i>   | Hallier | <i>Messidor</i>         |
| =         | <i>Grouchy</i>   | Leconte | <i>Abdon</i>            |
| =         | <i>Cézard</i>    | Le Roi  | <i>Darc</i>             |
| =         | <i>Raisin</i>    | Simon   | <i>Germinale</i>        |
| Cordier   | <i>Brumaire</i>  | =       | <i>Victoire, Resain</i> |
| Dufresne  | <i>Baudoin</i>   | =       | <i>Jacinthe</i>         |
| Dumortoux | <i>Yacinthe</i>  | =       | <i>Groseille</i>        |
| Gaudron   | <i>Groseille</i> | Witry   | <i>Bacchus</i>          |
| Hallier   | <i>Cerise</i>    |         |                         |

---

### Bruyères-le-Châtel

L'an II de la République Française une et indivisible, le 16 ventôse, à midi est comparu le citoyen Jacques Rochefort, maçon en ce lieu de Bruyères, lequel a déclaré que de son mariage avec Marie Poulain il est né ce jour à dix heures, une fille qui a été nommée Constance, Unité, Liberté. Ce fait en présence du citoyen Louis François Moynet (ancien curé défrôqué), secrétaire de la Société populaire en ce lieu de Bruyères-Libre et de la citoyenne Jeanne Antoinette Champin, femme divorcée du citoyen Mohault, domicilié dans la commune de Ville d'Avray, district de Versailles.

Le dit enfant a été porté décadi vingt ventôse sur la demande des citoyens parrain et marraine à l'autel de la Patrie, où, en présence des citoyens de Bruyères et d'Ollainville, communes assemblées pour célébrer la Fête civique de la Raison et des Martyrs, de la Liberté au bruit des tambours, au son des instruments, aux cris mille fois répétés de « *Vive la République !* » il a été confirmé dans son nom de Constance, Unité, Liberté, etc.

Nous trouvons ensuite :

|           |                     |                    |
|-----------|---------------------|--------------------|
| Mathurin  | Alexandre, Egalité, | l'an II de la R.F. |
| Greefin   | J.B., Michel, Unité | =                  |
| Broust    | Vincent, Raisin     | =                  |
| Maignière | Antoine, Victoire   | =                  |
| Duperray  | François, Egalité   | 1793               |
| Duteil    | Catherine, Floréal  | 1794               |
| Legendre  | Alexis, Unité       | 1794               |

(Archives communales)

## Boissy-sous-Saint-Yon

Chatelain      Messidor  
Beauvais      Louise, Aminth

---

## Souzy-la-Briche

Jousse      Louis, Hubert, Légalité      1794  
Thuillier      Francis, Légalité      1794

---

## Marcoussis

|         |       |                 |                         |
|---------|-------|-----------------|-------------------------|
| Boutry  | fils  | <i>Violette</i> | <i>La montagne</i>      |
| Lambert | fille | <i>Abeille</i>  | <i>La raison</i>        |
| Mouton  | Jean  | <i>Raison</i>   | <i>Liberté Affermie</i> |
|         |       | <i>Barras</i>   | <i>Liberté Affermie</i> |
|         |       | <i>Brutus</i>   | <i>Unité</i>            |
|         |       | <i>Cassius</i>  | <i>Maximilien</i>       |

---

## Ollainville

An II,      8 germinal,      Louis, Unité Delange, demeurant à Bailleau (28 mars 1794)  
An III      François, Légalité Barré (28 octobre 1794)  
An VII      19 frimaire      Anne, Flore Rochon (9 décembre 1798)

---

## Torfou

16 floréal      an II      Jean-Pierre, Légalité Réault  
11 vendémiaire      an III      Amant, Libre, Constant Dramard  
27 prairial      an IV      Marie-Anne, Flore Fontaine  
22 messidor      an II      Brutus, Sensitive Maugé  
10 prairial           Françoise, Libre Johannes  
3 thermidor      an II      Louise, Messidor Blénard

---

## Mauchamps

|             |        |                                      |
|-------------|--------|--------------------------------------|
| 30 floréal  | an II  | Félicité, Estère Willot              |
| 5 pluviôse  | an II  | Marguerite, Rose Républicaine Minier |
| 12 messidor | an II  | Rose, Belsamine Rouchet              |
| 11 floréal  | an VII | Pierre, Vertu Gardien                |

---

## Avrainville

|          |                        |                    |
|----------|------------------------|--------------------|
| Leplâtre | Unité, Brutus          | 9 frimaire, an II  |
| Kesler   | Brutus                 | mort âgé de 33 ans |
| Rufroy   | Pierre, Unité          | 5 nivôse, an II    |
| Brémont  | Louis, François, Abdon | an VIII de la R.F. |

---

## Arpajon

Liberté  
Lamidupeuple

---

## Saint-Maurice-Montcouronne

|          |                         |             |                  |
|----------|-------------------------|-------------|------------------|
| Gaucher  | Unité, Indivisibilité   | 18 brumaire | 8 novembre 1793  |
| =        | Antoine, Indivisibilité | 1 pluviôse  | 20 janvier 1797  |
| Bordier  | Radis                   | 19 germinal | 8 avril 1794     |
| =        | Laurié                  | 1 nivôse    | 22 décembre 1795 |
| =        | Jasmin                  | 21 floréal  | 10 mai 1797      |
| Racineau | Vincent, Libre          | 11 floréal  | 30 avril 1794    |
| Dumeil   | Messidor, Victoire      | 8 messidor  | 26 juin 1794     |
| Gillet   | Marie, Germinal         | 9 prairial  | 7 novembre 1796  |

---

## Proverbes et slogans de taverniers (par R.D)

---

Le plus connu est celui-ci :

*Quand le coq chantera  
Crédit on fera*

Ou encore

*Ici on est mieux qu'en face*

Lorsque le marchand de vin est placé en face d'un cimetière

En voici un relevé par nous vers 1915 à Breuillet-Gare, maison Ménard :

*La rose est odorante  
L'épine est très piquante  
Qui paie immédiatement  
Ne l'oublie pas assurément.*

Puis un autre relevé par nous vers 1940 à Chauffour-les-Etrechy, maison Dewing :

*Mon père m'avait dit  
Et il avait raison  
Quand tu feras crédit  
Tu perdras ta maison.*

Mais le clou se trouve à Milly, maison Mourouzeaux, ou se trouvent peints sur les murs intérieurs de cet établissement 54 de ces slogans plus ou moins osés dont nous ne mentionneront que les plus corrects :

- On voit quand j'ai bu, mais jamais quand j'ai soif.
- Si tu bois tu mourras ... si tu ne bois pas tu mourras quand même, alors .....bois.
- On voit plus de vieux ivrognes que de vieux médecins.
- Le vrai ennemi c'est l'alcool, celui qui fuit l'ennemi est un lâche.
- Un jour un cochon but de l'alcool ...il en mourut ! Moralité = l'alcool n'est pas fait pour les cochons.
- Moyenne de la vie ...57 ans pour un buveur d'eau, 72 pour un buveur de vin.
- L'alcool tue lentement ... nous on s'en fout ... on est pas pressé.
- La maison ne fait crédit qu'aux personnes âgées de 70 ans accompagnées de leurs parents.
- Si le mariage n'est pas toujours une corne d'abondance ... il est souvent une abondance de cornes.
- Saisi par un huissier on s'en tire ... par une femme jamais.
- La femme est le seul poison qui fasse revivre.
- Les femmes sont capables de tout ... les hommes du reste.
- Ne te marie pas pour de l'argent, tu peux emprunter à meilleur compte.
- Les femmes sont comme les vagues de la mer, quand elles vous caressent c'est pour mieux vous rouler.
- Méfiez-vous des femmes bien conservées, il y a des conserves qui tuent.
- Quand on a pas le chéri que l'on aime, il faut aimer le chameau que l'on a.
- Le monde fut créé par une femme et deux poires ... résultat = des pépins.
- Les maris sont comme les melons ... plus ils sont mûrs meilleurs ils sont.
- Les malheureux ont une femme, les imbéciles en ont deux.
- Le mariage est un duo ou un duel.
- Je suis bien le patron mais c'est ma femme qui commande.

## Une victime de la terreur à Saint-Sulpice-de-Favières

---

Le « Moniteur Universel » dans son numéro du 15 floréal, an II (4 mai 1794) place sur la liste des condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, siégeant à Paris, en son audience du 8 floréal (27 avril), Pierre Guénot, âgé de 58 ans, natif de Saint-Sulpice-de-Favières, district d'Etampes<sup>(1)</sup>, vigneron à Yon-la-Montagne (nom révolutionnaire de Saint-Yon) convaincu de complots et de conspirations tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement du despotismes, etc...

Le crime pour lequel Guénot avait été poursuivi et était condamné avait été commis par lui, en germinal (mars 1794) à Francval (ci-devant Arpajon : son affaire avait été instruite par le Comité de surveillance de Francval et le conseil général du district de Corbeil.

Le 8 germinal (28 mars), J.B. Gérard Latour, membre du comité de surveillance de Francval, s'était présenté, à trois heures de l'après-midi devant son comité ; là, il avait raconté à ses collègues que s'étant trouvé chez Loret, pâtissier à Francval avec Guignard, meunier à Biron, commune de Longpont, et Guénot ou Guignot ou Guégnot, natif du ci-devant Saint-Sulpice, Guénot s'était permis des propos qui ne tendaient à rien moins qu'à une sorte d'insurrection disant : où était cette liberté qu'on avait promise ? Qu'il était bien plus riche dans l'ancien temps que dans celui-ci, que Marat (assassiné le 13 juillet 1793 par Charlotte Corday) et Lepelletier de Saint-Fargeau (poignardé le 20 janvier 1793 par l'ancien garde du Corps Paris), étaient des coquins ; que sous quinze jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Corday (sic), l'assassin de Marat, serait regardée comme une sainte et qu'elle avait bien fait.

Gérard Latour déclarait qu'il dénonçait Guénot et signait sa dénonciation.

Le Comité de surveillance faisait immédiatement appeler des témoins.

Le premier témoin était Julien Guignard âgé de 40 ans, meunier domicilié à Biron ; le Comité lui demandait si les faits énoncés dans la dénonciation étaient exacts, si Guénot avait vraiment dit que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés d'ici à quinze jours.

Guignard répondit que oui, mais que pour le surplus il n'avait pas connaissance d'autre chose, il ajoutait que des relations anciennes expliquaient sa rencontre avec Guénot.

Le Comité s'enquit auprès de Guignard si Guénot avait tenu spontanément les propos qu'on lui prêtait, où s'il avait eu un prétexte pour parler ainsi ; Guignard ne put fournir à cet égard aucun renseignement.

Le deuxième témoin se nommait Lupereaux, compagnon charpentier, demeurant à Arpajon, âgé de 42 ans, natif de Châteaudun ; Lupereaux était chez Loret au moment de la scène incriminée ; il a entendu dire à Guénot que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés et que l'assassin de Marat serait reconnue sainte et regardée comme Sainte Geneviève de Paris.

Le même jour à six heures du soir, le Comité mandait Guénot ; on l'interrogeait ; il déclarait avoir 58 ans et demeurer à Saint-Yon, actuellement Yon-la-Montagne ; il reconnaissait avoir dit que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés d'ici à 15 jours, mais il ajoutait qu'il ne faisait que répéter un propos par lui entendu ; un ancien maître d'école de Saint-Yon, Leroy, employé au district d'Etampes, avait tenu ce propos devant lui, à Boissy-la-Montagne, ci-devant Sous-Saint-Yon. Pourquoi lui demande-t-on l'avez-vous répété ? Guénot répond qu'il était ivre au point de ne savoir ce qu'il faisait. Pourquoi avez-vous dit que vous étiez plus riche dans l'ancien régime ? C'est que j'étais alors meunier et aujourd'hui ajoute-t-il je ne suis plus que vigneron. Il ne se rappelle plus les autres propos qu'on lui prête.

---

-1- Archives nationales W354, dossier 734 – Le décret du 27.01.1790 qui créait le département de Seine-et-Oise, formait le district de Corbeil, renfermant 7 cantons : Corbeil, Arpajon, Brunoy, Monthéry, Mennecy, Sucy et Villeneuve-St-Georges, et 83 municipalités (almanach de Versailles an 1791). Le nom révolutionnaire de St-Sulpice-de-Favières célèbre par son église était « Favières défanatisé » Saint-Sulpice qui était alors dans le district d'Etampes est aujourd'hui dans l'arrondissement de Rambouillet.

Le Comité cherche à savoir s'il a eu des relations avec le curé de la commune et si celui-ci ne l'a point engagé à injurier la République, s'il est en rapport avec des émigrés ou femmes d'émigrés.

La réponse est négative.

Guénot est mis en état d'arrestation et son dossier, composé de la dénonciation de Gérard Latour et de l'interrogatoire du 8 germinal, est adressé au district de Corbeil.

Le dossier part pour Corbeil le 13 germinal (2 avril), le district se réunit le 16 germinal (5 avril) ; après examen des pièces, le Conseil général du district estime qu'il est constant que Guénot a tenu les propos qu'on lui prête et qui tendent à la subversion de l'esprit public à l'avilissement du gouvernement révolutionnaire et sont attentatoires à la liberté ; en conséquence, le district décide que Guénot sera traduit devant le tribunal révolutionnaire et que les pièces seront envoyées à l'accusateur public à Paris.

Guénot était très menacé ; aussitôt après son arrestation du 8 germinal, sa famille a demandé au maire de la commune à la municipalité de Yon-la-Montagne, un certificat constatant qu'il était un bon patriote, ainsi qu'au juge de paix de Chamarande (1).

Le 10 germinal (30 mars), le maire, les officiers municipaux d'Yon-la-Montagne, parlant en leur nom et au nom de la totalité des habitants de la commune certifient que Pierre Guénot, père de six enfants, s'est comporté avant et depuis la révolution en bon patriote et que c'est sous l'emprise du vin qu'il a tenu les propos qu'on lui attribue.

Le lendemain, 11 germinal (31 mars), Mathurin Petit, juge de paix de Chamarande, déclare qu'il n'est pas à sa connaissance que Pierre Guénot de Feugères (hameau de Saint-Yon) ait tenu des propos révolutionnaires.

Le 24 germinal (13 avril), Guénot est à Paris, à la Conciergerie.

Un juge du tribunal révolutionnaire procède à son interrogatoire.

Est-il vrai lui demande ce magistrat, nommé Jean Ardoin, que vous ayez dit que Catherine Corday serait regardée comme sainte, ainsi que Sainte-Geneviève ? Même réponse que précédemment de Guénot qui était tellement ivre qu'il ne se rappelle plus avoir tenu de tels propos.

Etes-vous habitué à vous livrer au vin, ajoute-t-il ? Non, répond Guénot, mis si peu que j'en boive, je suis en état d'ivresse.

Avez-vous fait choix d'un défenseur, dit en terminant le magistrat, comme Guénot ne connaît personne on lui désigne le citoyen Château ou Duchâteau (1).

Le 3 floréal (22 avril), le tribunal révolutionnaire rend contre Guénot une ordonnance de prise de corps, son nom est inscrit sur le registre d'écrou de ma maison d'arrêt, en conformité de l'acte d'accusation dressé contre lui ce même jour, 3 floréal, par Fouquier-Tinville.

---

-1- Les défenseurs existaient encore au tribunal révolutionnaire, ils furent écartés par la loi du 16.6.1794, qui autorise le tribunal à ne pas même entendre de témoins d'audience. Le 15 avril, la Commune de Paris accordait avec acclamation au défenseur de Guénot, un certificat de civisme, à raison du trait suivant : Duchâteau avait reçu de gros honoraires pour défendre un contre révolutionnaire ; le jour de l'audience, il dit au tribunal : « Je ne puis défendre davantage la cause d'un contre révolutionnaire, j'ai reçu une somme, je la remets ». Cependant, sur l'insistance du tribunal, il conserva le tiers de cette somme.

(Moniteur Universel réimpression) N° du 28 germinal, An II)

C'est le 17 floréal (26 avril), que l'huissier notifie au vigneron de Yon-la-Montagne cet acte d'accusation dans lequel Fouquier-Tinville expose que Guénot a témoigné son aversion pour la liberté par des propos qu'il tint au mois de germinal à Francval ; ces propos sont rappelés par lui ; Guénot a dit en présence de plusieurs personnes ; où est cette liberté ? J'étais bien plus riche dans l'ancien régime que dans celui-ci. Fouquier-Tinville ajoutait que Guénot avait insulté aux mânes des deux célèbres victimes de la liberté, disant que Marat et Lepelletier étaient des coquins, que dans 15 jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Corday, assassin de Marat serait regardée comme sainte.

La liste des témoins qui devaient être entendus se composait de deux noms : Guignard et Lupereaux.

Guénot fut cité à comparaître devant le tribunal révolutionnaire pour le 8 floréal (27 avril).

Le 8, il comparaît : lecture est donnée d'abord de l'acte d'accusation ; le prévenu et les témoins sont entendus ; à la fin des dépositions le président demande à l'accusé, s'il a quelque chose à répondre, l'accusateur public Fouquier-Tinville expose l'affaire, le défenseur de Guénot prend la parole et le président résume les débats.

Le président (Claude Emmanuel Dobsent), qui est assisté de ses juges, Etienne Masson et Foucault, résume l'affaire et rédige la série de questions à poser aux jurés.

La question (*il n'y en a qu'une seule*) est celle-ci :

Il a existé des conspirations et des complots tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement du despotisme et de toute autre pouvoir attentatoire et à la liberté.

Guénot est-il complice de ces conspirations et complots ?

Les jurés se retirent pour délibérer ; l'accusé est emmené hors de l'audience ; puis les jurés rentrent, Guénot est réintroduit, la déclaration des jurés est : OUI, sur la question concernant Guénot. Il n'y a que deux acquittements ce jour-là.

Le substitut est entendu en ses conclusions sur l'application de la loi (<sup>1</sup>).

Le président demande à Guénot s'il a quelque chose à dire, le tribunal opine alors à haute voix et le président prononce un jugement de condamnation contre le pauvre vigneron.

Le jugement déclare Guénot et d'autres accusés complices de conspirations et de complots, vise l'article 2, 2<sup>ème</sup> partie du code pénal, le décret de la Convention du 4 décembre 1792 qui punit de mort toutes les conspirations : le greffier écrit le jugement et insère le texte de la loi sur la minute.

Guénot est condamné à mort ; ses biens confisqués, le jugement devra être exécuté dans les 24 heures ; le tribunal se retire.

Le même jour, Guénot monta sur l'échafaud et fut guillotiné avec 28 autres personnes, à la barrière de la Déchéance, ci-devant barrière du Trône ; il s'était écoulé un mois entre son arrestation et sa mort.

*Signé : Lorin  
(Secrétaire de la Sté Hist. et Arch. de Rambouillet)*

---

-1- Toute cette partie du jugement est imprimée sur la minute (archives nationales, W354 dossier 734 in fine). En dehors de Fouquier, un des juges de Guénot Rémi Foucault fut à son tour condamné à mort : Dobsent fut arrêté, mais échappa au châtiment suprême.

## Mort de François 1<sup>er</sup> à Rambouillet, en 1547

---

François 1<sup>er</sup> mourut le 31 mars 1547, à l'âge de 53 ans. Son corps précieusement embaumé, avant d'être conduit à Saint-Denis où lui devaient être faites de splendides obsèques, fut d'abord déposé au prieuré des dames de Haute-Bruyère, où furent laissés le cœur et les entrailles.

Brantôme raconte que le jour de la mort du roi, mademoiselle de Travers, jeune et gentille fille d'honneur de la reine s'en fut au plus vite au château de Rambouillet. Elle portait un habit à l'espagnole et était coiffée d'un élégant bonnet. En traversant le pont-levis du château, le vent enleva cette coiffure, qui tomba à l'eau et fut perdue à tout jamais.

« *Dont jamais plus n'en ouï-t-on nouvelles, d'autant disoit-on, qu'il y avoit une fort belle et riche enseigne(1)* » ajoute le chroniqueur en rapportant l'épigramme si connue faite à ce sujet :

*L'an mil cinq cent quarante sept*

*Françoys mourut à Rambouillet*

*De la vérole qu'il avoit*

*Et Travers perdit son bonnet*

(Moutié)

---

-1- *C'est-à-dire une aigrette de diamant*



## Croyances et dictons Hurepoix-sud

(par R D)

- Par les grandes sècheresses, ceci jusque vers 1900, on se rendait en procession à Saint-Yon, afin d'obtenir de la pluie.
- Les buttes de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, à Bâville, séparent les orages en deux.
- S'il pleut le jour d'un mariage c'est signe que la mariée n'a pas été sage.
- Durant un orage on place un fer à cheval dans les couvées d'œufs.
- Lorsque les grenouilles coassent c'est signe de pluie prochaine.
- Un (sarque) halo autour de la lune c'est signe de pluie prochaine.
- Quand les pavés de grès suintent c'est signe de pluie prochaine.
- Quand le sel est humide c'est signe de pluie prochaine.
- Quand les volatiles se roulent dans la poussière c'est signe de pluie prochaine. Quand le ciel est moutonneux c'est signe de pluie prochaine.
- Un arc en ciel est signe de pluie pour le lendemain.
- Pour guérir les rhumatismes il faut se frictionner avec des orties.
- Il faut uriner sur une plaie afin de la cautériser (ou ben cor) en parler local : « *Yi mett' dessus einn touêle d'anraignée* ».
- Contre les maux d'yeux il faut porter des boucles d'oreilles.
- Passer sous une échelle porte malheur.
- Marcher accidentellement, du pied gauche, dans un excrément humain porte bonheur.
- Croiser les couverts sur une table porte malheur.
- Donner du feu à trois personnes avec la même allumette dans le but d'allumer trois cigarettes porte malheur.
- Le fait d'entamer une miche sans faire dessous le signe de croix avec la pointe d'un couteau porte malheur.
- Treize personnes à table porte malheur.
- Une pie, malheur ; deux pies, bonheur ; trois pies, naissance ; quatre pies, mariage ; 5 pies, enterrement.
- Un crapeau dans une étable empêche les vaches de donner leur lait.
- Les coulevres tètent les vaches dans les prés.
- Contre les maladies de poitrine il faut avaler crus licoches et escargots.
- Un coq pond quelque fois un œuf dans lequel se trouverait un serpent.
- Brouillard en mars, gelées en mai.
- Pour se dégriser il faut boire du café froid non sucré.
- Pour faire cesser le hoquet, faire peur à la personne ou lui passer une clé dans le dos.
- Ne pas se mettre l'été à l'ombre d'un noyer.
- Neige qui ne fond pas en attend d'autre.
- Les pierres poussent tant qu'elles n'ont pas vu le soleil.
- Quand le soleil se couche dans le (sale), signe de pluie pour le lendemain.
- Là où se trouve le vent durant la messe de rameaux, il y restera les trois-quarts de l'année.

- Le chancre des enfants est guéri par des prières dites avant le coucher du soleil.
- Porter sur soi un morceau de corde d'un pendu, porte bonheur.
- Lorsqu'on sale un porc, les femmes ayant des menstrues doivent éviter de s'approcher du saloir, cela ferait tourner la viande.
- Lorsqu'au printemps on entend chanter le coucou pour la première fois il faut avoir dans sa poche une pièce de monnaie d'argent afin d'en posséder toute l'année.
- Depuis la plus haute antiquité la chouette est considérée comme un oiseau de malheur, on clouait ces oiseaux nocturnes après les portes des granges.
- Pour guérir le mal de dent il faut prendre une chique de tabac.
- Il faut semer les haricots le jour du vendredi Saint.
- Lorsqu'un chien hurle à la lune ou à la mort c'est signe de malheur.
- Lorsqu'un oiseau nocturne frappe les vitres, signe de malheur.
- Lorsqu'une poule chante « le coq », signe de malheur.
- Briser accidentellement du verre blanc porte bonheur.
- Lorsque vos oreilles sifflent c'est qu'on parle de vous.
- Contre la méningite il faut séparer en deux une colombe vivante et l'appliquer sur la tête du malade.
- Ecraser une araignée porte malheur.
- La mauvaise odeur d'un bouc chasse les maladies.
- Si le cheval se laisse dominer par l'homme c'est qu'il le voit gros comme une maison.
- Des griffes dans le ciel présagent un grand vent.
- Si les oignons ont plusieurs pelures c'est signe que l'hiver sera rude.
- Lorsque les hirondelles volent bas c'est signe de pluie prochaine.
- Lorsqu'on plante un arbre il faut mettre un fer à cheval sous les racines.
- Lorsque les hirondelles volent haut c'est signe de beau temps.
- Lorsque la fumée monte vers le ciel c'est signe de beau temps.
- Lorsque les étoiles sont très brillantes c'est signe de beau temps.
- Une dent de lait qui tombe doit être mise au feu sans quoi il repousse une dent de chien.
- A l'occasion d'un mariage, si l'un des mariés n'est pas du pays on tire des coups de fusil à leur sortie de l'église.
- Lorsqu'on fait cuire des champignons il faut mettre dans le récipient une pièce de cinq francs en argent, si celle-ci noircit les champignons sont mortels.
- Poser le pain à l'envers sur une table porte malheur.
- Lorsqu'un décès survient dans une maison il faut arrêter et voiler les pendules.
- Les pattes de taupes portées en amulettes préservent des convulsions.
- Araignée du matin, chagrin ; du midi, souci ; du tantôt, cadeau ; du soir, espoir.
- Une hache néolithique trouvée dans les champs est une pierre tombée du ciel.
- Donner du sucre aux chiens les fait pleurer.
- Araignée du matin une lettre en chemin.
- On croit encore à la légende antique des méfaits de la canicule.
- Toucher le pompon du béret d'un marin porte bonheur.
- Le tournesol se tourne toujours du côté du soleil.

## Notes géologiques

---

(Par F. Ménillet)

Entre le Massif Central, le massif Armoricaïn, la Lorraine et les collines de l'Artois, le « Bassin de Paris » affecte la forme d'une cuvette, formé d'une succession de terrains empilés les uns sur les autres. Ces terrains ont été principalement déposés par une mer peu profonde. On les sépare en deux grands groupes : les plus anciens dits « secondaires », les plus récents « tertiaires ». Les premiers déposés par une mer relativement peu profonde et plus étendue se terminent par la craie qui forme les soubassements de la Champagne, de la Picardie, du Pays de Caux et du Perche.

Le retrait de la « mer de craie » est une grande date dans l'histoire géologique. Un des faits les plus spectaculaires en est la disparition des énormes reptiles dont les squelettes étonnent les visiteurs du muséum et des grandes coquilles en forme de spirale : les ammonites.

Le retrait de la mer est dû à de faibles mouvements de l'écorce terrestre qui ont laissé un léger relief. Ainsi Saint-Chéron se trouve sur une crête de craie, au sommet aplati et large d'une dizaine de kilomètre qui se continue au nord-ouest vers Houdan et à l'est vers Corbeil. Le sommet de la craie se trouve une centaine de mètre plus haut qu'à Juvisy et Etampes. De Sermaise à Breuillet, l'Orge a entaillé cette crête en biais. Ainsi la craie affleure en particulier à Sermaise où l'homme y a creusé des marnières souterraines. La craie contient aussi de nombreux rognons de silex qui ont été utilisés par les hommes préhistoriques.

Ensuite la mer n'est revenue que timidement par le nord et son rivage se situait vers Paris ; son dépôt le plus célèbre est le « calcaire grossier » pierre de taille de tous les édifices parisiens. Au sud de ce rivage, l'érosion du Massif Central apportait l'argile plastique plus ou moins mêlée de graviers (notamment dans la carrière située au nord de Dourdan). Cette argile a une grande importance pratique puisqu'elle fournit les tuileries de Breuillet et imperméable : elle retient les eaux infiltrées dans les terrains sus-jacents. Ensuite la mer s'est étendue plus au sud (jusqu'à 25 kilomètres d'Orléans) et a déposé une épaisse couche de sable de 50 mètre d'épaisseur, qui filtre merveilleusement les eaux que retient l'argile plastique (source de la Rachée). Ces sables ont englouti et effacé le relief de la crête de craie. Après leur dépôt, la mer s'est définitivement retirée du bassin de Paris. Lors de son retrait probablement parallèlement au rivage, dunaire, se sont formées des crêtes sensiblement parallèles, ayant 10 à 20 mètres d'élévation. Le « lac de Beauce », formé plus au sud, déposa entre les crêtes, les premières assises du calcaire de Beauce. Le dépôt de ce calcaire continuant, les creux furent comblés et les crêtes largement recouvertes. Pendant ce temps, au sommet des crêtes, un dépôt de silice d'origine méconnue, cimentait les grains de sable pour former les « grès de Fontainebleau » qui furent grandement exploités au « bois des Roches ».

Dans le calcaire de Beauce et plus au nord, indépendamment de lui, se sont formés des roches d'origine siliceuse : les meulières très dures. On les taillait autrefois en meule de moulin, dans la région d'Épernon par exemple. Dans notre région, plus petites, les agriculteurs les entassent au bord des champs et les maçons les utilisent sous le nom de caillasses. Lorsque le lac de Beauce fut comblé du Massif Central au nord de Paris, s'étendait une grande plaine, légèrement en pente douce vers le nord. Une « pré-Loire » rejoignait la Seine en aval de Paris et non endiguée dans une vallée profonde, elle divaguait déposant sur la plaine des argiles et des sables grossiers comparables à leur origine à l'argile plastique. Non protégés, par suite d'absence des dépôts au-dessus d'eux, ils ont été érodés et ne subsistent qu'à l'état de « trainées » et de « poches ».

Le dépôt des terrains étant terminé, l'érosion va d'autant plus s'exercer que le centre du Bassin Parisien, s'est lentement relevé et la Loire va dès lors se jeter dans l'Atlantique, dans le golfe angevin,

déposant en Sologne une épaisse couche de sables argileux. Au fur et à mesure du relèvement les rivières se sont enfoncées d'autant plus rapidement qu'elles ont atteint le niveau meuble des sables de Fontainebleau. Ce creusement des vallées va donner au pays sa physionomie actuelle. Il faut encore noter que les terrains mentionnés sont souvent recouverts par les produits récents de l'érosion ; argile à cailloutis meuliers qui ont lentement glissé du rebord des plateaux et les versants exposés à l'est par des vents d'origine continentale à une époque plus froide et enfin par les sols produits les plus élaborés de ces altérations.

### **Echelle succincte des temps géologiques**

|                   |  |
|-------------------|--|
| Ere ancienne :    | roches les plus anciennes ; environ 3 milliards d'années.  |
| Ere primaire :    | 600 millions d'années ; preuves certaines de la vie.   |
| Ere secondaire :  | 200 millions d'années ; dépôt de la craie.   |
| Ere tertiaire :   | 50 millions d'années ; surrection des alpes.<br>20 millions d'années ; retrait définitif de la mer du bassin parisien. |
| Ere quaternaire : | 1 millions d'années ; creusement des vallées, apparition de l'homme.   |
| Ere historique :  | 3000 ans ; temps préhistoriques.   |

Ces dates sont établies d'après des mesures de radioactivité. Elles sont certaines avec une marge de précision de 10%.  
*(Histoire de Saint-Chéron par François Ménillet, 1966)*

### **Un charivari à Avrainville en 1768** *(par L.R)*

Coutume bien connue, jadis générale en France et pas encore complètement disparue, le Charivari fut très anciennement interdit tant dans l'antiquité que par les conciles, les synodes et les parlements à travers les siècles. Nombreux sont les arrêts y relatifs au 18<sup>ème</sup> siècle, comme celui du 6 février 1783 qui vise la « justice des fous » de Verberie (Oise). On verra que le Charivari causait du tracass aux dignes bénédictins de Saint-Germain-des-Prés comme le mentionne un manuscrit <sup>(1)</sup> que nous reproduisons ici. Le Charivari a disparu dans cette région depuis 1914, mais on ne sait jamais.....

*« Du samedi vingt-six novembre mil sept cent soixante et huit*

*Ce jour les grands prieurs et seigneurs de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés étant assemblés à l'heure et à la manière accoutumée, Dom. L'Hôte Cellier et Dom. Gilliot Censivier à l'assemblée qu'il (y avait eu un Charivari à Avrainville <sup>(2)</sup> à l'occasion du mariage d'un homme veuf avec une femme veuve) et que le prévôt d'Avrainville, loin d'y mettre ordre, avait favorisé les attroupements et désordres qui ont coutumes d'arriver dans ces sortes de circonstances, que les nouveaux mariés en avaient porté plainte et qu'eux-mêmes Cellier et Censivier n'avaient pu se dispenser d'en faire quelques reproches au juge prévôt d'Avrainville. On a lu ensuite une lettre d'icelui prévôt par laquelle il prie le RP Prieur d'accepter sa démission, se justifiant d'ailleurs tellement quellement du reproche qu'on lui faisait d'avoir favorisé le Charivari qu'il ignorait être défendu par les ordonnances, sur quoi il a été délibéré que si le dit prévôt renvoyait ses provisions on accepterait sa démission et qu'alors la communauté pourvoit à en substituer un autre. »*

*(Roger Lecotté)*

---

(1) *Registre des délibérations de l'assemblée des Sénéchaux de l'Abbaye Royale Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, p.p.99.100 B.N. ms. Français 16.860*

(2) *Avrainville, canton d'Arpajon (Seine-et-Oise)*

## Bâville - Courson

### Les Lamoignon et leurs successeurs

---

*Inédit de M. le Comte Tony de Vibraye, de Bâville*

Cette généalogie complète des Lamoignon nous a été communiquée par M. Tony de Vibraye au mois de janvier 1944.

Les Lamoignon, originaires du Nivernais, tiraient leur nom d'un fief appelé Lamoignon, situé près de Donzy, dans l'arrondissement de Clamecy, où il y a peu d'années encore, un enclos était connu sous le nom de « pré Lamoignon ».

#### **1 - Charles de Lamoignon** – (1514-1573) (pour épouse Charlotte de Bezançon)

Était le fils de François de Lamoignon et de Marie de Coing ; ses ancêtres avaient été gens d'épée ; il rompit avec cette tradition, fit ses études pour entrer dans la magistrature et devint avocat au parlement de Paris.

Il fut le premier de sa famille à venir s'établir dans la province du Hurepoix où sont situés Bâville et Courson.

En 1552, en effet, François de Clèves, Duc de Nevers, pour remercier de certains services exceptionnels Charles de Lamoignon, qui était devenu son conseiller privé, lui fit donation de sa terre de Launay-Courson.

Le fief de Launay-Courson qui avait été possédé pendant plusieurs siècles par la maison de Bourgogne, était venu en héritage au Duc de Nevers par sa mère qui appartenait à cette puissante famille.

Courson est situé à 5 kilomètres au nord-est de Bâville.

#### **2 - Chrétien de Lamoignon** – (1557-1636) (pour épouse Marie de Landes)

Fils du précédent, vendit Courson, en 1607, à Hérouard, médecin d'Henri IV et Louis XIII, et fit bâtir, auprès de l'ancien manoir seigneurial du fief de Bâville, acquis par son père en 1559, le château actuel qui fut terminé en 1625.

#### **3 - Guillaume de Lamoignon** – (1617-1677) (pour épouse Madeleine Potier)

Fils du précédent, fut, après une très brillante carrière, nommé Premier Président du Parlement de Paris, en 1658.

En 1667, par lettres patentes, Louis XIV lui fit donation de tous les biens confisqués à Balthazar de Fargues, après sa condamnation à mort.

Les biens de ce dernier comportaient, outre les terres de Courson passées par plusieurs mains depuis la vente de 1607 dont il est question plus haut, les terres attenantes de Censehours et de Monteloup.

La terre de Bâville fut érigée en marquisat en 1670.

#### **4 – Chrétien-François de Lamoignon** – (1644-1709) (pour épouse Marie-Jeanne Voisin)

Fils du précédent, fit également une brillante carrière, dans la magistrature.

Il agrandit notablement la terre de Bâville.

Son frère cadet Nicolas, reçut en donation de son père, le Premier Président, la terre de Courson qui fut érigée en comté-prairie à son bénéfice en décembre 1670.

Le petit-fils de Nicolas, Guillaume vendit en 1775 cette terre aux Duplex de Bacquencourt, dont descend le Comte Ernest de Caraman, son propriétaire actuel (1940).

#### **5 – Chrétien II de Lamoignon** – (1676-1729) (pour épouse Marie-Louise Gon de Bergonne ou Bergogne)

Fils du précédent fut avocat au Parlement de Paris, puis Président à mortier.

Il eut un frère cadet, Guillaume II de Lamoignon, seigneur de Blanc mesnil et de Malesherbes, né en 1683, qui fut le Premier Président à la cour des Aides, puis en octobre 1750, Chancelier de France à la place de Maupeou.

Les Lamoignon de Malesherbes figurent parmi les ascendances directes de la famille de Vibraye.

Le Chancelier Guillaume II de Lamoignon eut un fils, Chrétien-Guillaume, né en 1721, plus connu dans l'histoire sous le nom de Malesherbes, il fut le défenseur du Roi au procès de 1793.

#### **6 – Chrétien-Guillaume de Lamoignon** – (1712-1759) (pour épouse Louise Bernard de Coubert)

Fils du précédent, se trouva apparenté par son mariage à la famille Samuel Bernard.

Son beau-père, Samuel, Jacques Bernard de Coubert qui avait épousé Elizabeth de la Coste-Messelière, était le fils du célèbre financier.

#### **7 – Chrétien-François II de Lamoignon** – (1735-1789) (pour épouse Marie- Elizabeth Berryer)

Fils du précédent, fut Premier Président du Parlement de Paris, puis Chancelier garde des Sceaux.

Il agrandit de façon importante le domaine de Bâville et en enrichit le château. On lui devait, notamment, le célèbre mobilier du grand salon, recouvert de cuir des Indes, rapporté, dit-on par Duplex.

Il y aurait peut-être un rapprochement à faire entre le fait que vers cette époque, Courson appartenait aux Duplex et celui de la présence à Bâville de ce mobilier.

Mais on dit aussi et sans plus de preuves que ce mobilier fut donné à Chrétien-François de Lamoignon, arrière-grand-père du Garde des Sceaux, en remerciement de services rendus à des armateurs français qui avaient des comptoirs dans le Levant d'où serait venu le cuir.

Chrétien-François II de Lamoignon mourut d'une façon tragique et mal éclaircie, on parla de suicide.

La sépulture religieuse lui fut refusée.

## **8 – Chrétien-René de Lamoignon** – (1759-1745) (pour épouse Antoinette d'Angerville)

Fils du précédent, fut contraint, à la mort de son père, de vendre la terre et le château de Bâville. Il mourut sans postérité.

Pendant plus d'un siècle et demi, avant la révolution, Bâville vit passer les personnages les plus célèbres du temps.

Le plus connu est Boileau qui a souvent chanté dans ses œuvres le parc et les environs de Bâville où il vint très fréquemment.

Il faut citer également Bourdaloue qui composa, dit-on, la plus part de ses « Carêmes » en se promenant dans les allées du parc.

Guy Patin, Pierre Nicole, le Père Rapin, Lafontaine, Racine, Regnard, Fléchier qui écrivit l'oraison funèbre de Guillaume de Lamoignon.

A la belle saison ils venaient passer quelques semaines au milieu de la famille du Président du parlement.

Saint-Vincent de Paul aurait dit quatre fois la messe dans la chapelle du château. Madame de Sévigné, à plusieurs reprises, a donné dans sa correspondance, en particulier, à l'Abbé de Coulanges, ses impressions amusées et vivantes sur les étés qu'elle aimait passer à Bâville.

Beaucoup plus tard, Madame de Genlis fit de même et s'étendit dans plusieurs de ses lettres sur le plaisir qu'elle avait de venir en visite à Bâville.

**- Mme Rollin d'Ivry**, née Jeanne Marie de Nogué acquit de Chrétien René de Lamoignon en 1791 le domaine et le château de Bâville.

Son fils Jean-Baptiste, devenu baron de l'Empire, le revendit à son tour en 1811 à Monsieur Philippe, Albert Pruvost de Saulty, chevalier de la légion d'honneur, régent de la Banque de France et receveur général des finances de Seine-et-Oise.

*(Tony de Vibraye, 1940)*

---

## **Villeneuve-Saint-Georges**

---

Les habitants de Villeneuve-Saint-Georges sont aujourd'hui (1828) moins crédules et plus raisonnables qu'ils ne l'étaient autrefois ; Ces habitants lorsque la gelée attaquait leurs vignes en accusaient leur patron Saint-Georges, et s'en vengeaient de la manière suivante :

Le jour de la fête de ce saint, au lieu d'offrandes et de louanges, ils accablaient son image d'injures, la traînaient dans la boue et la jetaient dans la Seine.

L'existence de cet usage au XVI<sup>ème</sup> siècle est attestée par Robert Etienne, et au XVIII<sup>ème</sup> confirmée par un savant ecclésiastique l'abbé Lebeuf : « vous avez peut-être cru, dit-il dans une lettre adressée à l'auteur du mercure, que les gens de Villeneuve, étaient les seuls qui eussent la hardiesse le 23 aout, de jeter l'image de leur saint patron dans la Seine ou dans l'autre petite rivière voisine, parce que leurs vignes avaient gelé » il est en effet peu de villages peu de villes en France, et dans les autres états de l'Europe, ont cette fausse idée de la religion chrétienne, cette superstition dérivée du paganisme, n'ait été et ne soit encore peut-être vigoureuse.

*(Dulaure, hist. des environs de Paris, 1827)*

## **Naissance et décès du tacot d'Arpajon à Etampes (1911 – 1948)**

---

Désiré depuis le début du siècle par tous les habitants des communes devant être desservies par lui, les municipalités, après des accords parfois difficiles en vue des subventions à lui accorder, le rêve d'un tacot allant d'Arpajon à Etampes devint une réalité.

Il fut inauguré à la satisfaction générale, le 11 décembre 1911.

Il se composait d'une locomotive à double cabine de conduite, du poids de 35 tonnes ou environ, d'un fourgon et d'une voiture pour les jours creux, et de deux voitures les jours de marchés d'Arpajon et d'Etampes ainsi que les dimanches ; quelquefois il trainait en supplément un wagon de marchandises. Il était très dangereux car en été il mettait parfois le feu aux récoltes, de plus il coupait les routes à toute vapeur sans avoir aucune visibilité notamment la route de Rimoron d'où il sortait des sous-bois en trombe ne signalant son approche que par des coups de sifflet stridents et répétés.

Durant la guerre de 1914-1918 des militaires coloniaux que les habitants surnommaient « zouzous » enlevèrent les rails pour les expédier vers les arrières du front en vue du ravitaillement des troupes combattantes.

La paix, une fois revenue, les rails furent remis en place et le tacot reprit son ancienne activité, mais la ligne étant déficitaire le pauvre tacot fut définitivement supprimé en l'année 1948 et les petites gares qu'il desservait furent vendues aux enchères à des particuliers.

Nous le regrettons personnellement, car avec lui c'est toute notre jeunesse qui disparaît.

Adieux pauvre tacot !!

*Ray. DeVevey (1902-1971)*

---

## **La ruse du curé Le Gastellier de Châtres**

---

La voûte de l'église Saint-Clément dévastée lors de l'invasion des anglais, n'avait été réédifiée que dans la partie la plus voisine du sanctuaire. Pour tout le bas de la nef, on s'était contenté d'une restauration provisoire, masquant les fissures et les lézardes sous une épaisse couche de plâtre. Pendant des siècles cet état de choses avait duré, mais de plus en plus les injures du temps remettaient à vif, les plaies saignantes de l'édifice. Le plâtre tombait et les lambris déchirés faisaient à travers leurs crevasses les regards des fidèles s'égarer jusqu'au fond des combles, où les hiboux et les chauves-souris avaient établi leur résidence et le théâtre de leurs ébats. Chaque fois que le curé Le Gastellier tournait les yeux de ce côté, il éprouvait un serrement de cœur indicible, une larme brillait à l'angle de ses paupières, et il se hâtait de l'essuyer afin de dérober à ses paroissiens cette preuve délatrice de ses cuisants regrets.

Il eut donné volontiers un doigt de la main pour faire disparaître de la voûte de son église les traces d'une aussi profonde misère, mais l'honneur dont jouissait la ville d'être incorporée au domaine royal, de relever directement du roi, la privait de la protection d'un seigneur particulier, dont la richesse eut pu venir en aide à la modeste ambition du bon curé de Saint-Clément : un hasard y remédia.

Le 4 décembre 1700, jour de la Sainte-Barbe, Châtres respirait un air de solennité sans exemple ; dès l'aube du jour, les cloches de la maison de Dieu sonnaient à grande volé : les bons bourgeois, habitués à comprendre cet harmonieux langage, accouraient en foule à leur invitation. Le soleil dorait à peine l'horizon, que déjà ils avaient tous paré l'intérieur et l'extérieur de leurs demeures et revêtu eux-mêmes leurs plus beaux habits. Des tentures émaillées de marguerites et de petits rameaux de buis tapissaient les maisons de la grande rue. Sur la grande place, le lieutenant d'Etampes et les autres autorités civiles en costume de cérémonie, se tenaient debout auprès d'un arc de triomphe. Le curé Le Gastellier revêtu de ses plus beaux ornements sacerdotaux et suivi de tout son clergé, s'était placé



majestueusement sur les marches les plus élevées du temple. Il murmurait je ne sais quoi entre ses dents comme un enfant qui craint d'oublier sa leçon, et de temps en temps, après une courte pause, il jetait un regard furtif sur un carré de papier à demi déployé qu'il roulait dans sa main. Point de doute en attendait à Châtres quelque grand personnage et le pasteur préparait sa harangue.

C'était en effet, un jeune prince de dix-sept ans. Philippe d'Anjou, le petit-fils de Louis XIV, appelé à recueillir la couronne d'Espagne, qui allait en prendre possession et Châtres était le premier relais de ce long et glorieux voyage.

A dix heures du matin le son du tambour annonça l'approche du cortège royal. Le lieutenant d'Etampes avait selon cet usage antique et solennel qui rend si pénible le métier de prince en voyage, préparé son discours de circonstance, dont les archives de Versailles nous ont conservé le texte :

(Nous respectons scrupuleusement l'orthographe)

« Sire,

*Nous venons mesler notre joy aux acclamations des deux plus puissants peuples de l'Europe, nous venons nous resjouir avec la France de l'élévation de votre Majesté au trône de l'Espagne, et féliciter en votre Majesté les Espagnols de leur prochain bonheur d'estre gouverné par un prince tel que vous, la France, en vous perdant, ne peut que se plaindre de vous avoir fait naître pour le bonheur de nos voisins.*

*L'Espagne dans la perte qu'elle vient de faire en son roy, a de quoy se consoler par le choix judicieux qu'elle a fait de votre Majesté pour luy succéder dans le gouvernement de ses états. La France admire en vous ceste fierté noble et ceste vivacité sage que l'on vente tant chez elle. L'Espagne trouvera chez vous ceste grandeur d'ame et ceste gravité modeste qui a esté son partage. La nature a fait chez vous l'heureux assemblage de tant de grandes qualités. Le sang d'Espagne s'est meslé tant de fois avec celui de vos ayeux que vous sujets vous pourront regarder comme un précieux dépôt conservé parmy nous ; Ces deux grands peuples, Sire, attendent de votre Majesté de grandes choses que vous devez à la France un prince qui soit digne de Louis-le-Grand, votre illustre père, et vous devez à l'Espagne un prince qui soit l'amour de ses peuples, cette qualité, Sire, renferme toutes les autres ; elle est la seul que doit ambitionner un grand Roy ; nous félicitons par avance les peuples qui vont être soumis à votre domination du bonheur dont ils vont jouir par vous. Nous allons faire mille vœux pour la durée de nostre Empire et pour la conservation d'un prince si chéri du Ciel. »*

Ce compliment, aussi fastidieux que plein de flatteries banales, excita dit-on quelques signes d'ennui et d'impatience chez le jeune prince. Son front se rembrunit encore quand, après avoir fait quelques pas de plus, il se trouva face à face avec le curé de Saint-Clément, qui, relevant son surplis s'était hâté d'enfoncer son manuscrit dans une des poches de sa soutane, et de puiser dans sa tabatière une forte dose d'assurance. Toussant et crachant ensuite à différentes reprises pour purifier sa voix, le pasteur commença à brûle-pourpoint sa harangue.

« Comme je say, Sire, dit-il, il y a longtemps que les longues harangues sont ennuyeuses et que les plus petites sont les meilleurs, ainsy, je me contenteray de dire à votre Majesté que depuis son arrivée en cette ville :

*Tous les bourgeois de Châtres  
Et ceux de Montlhéry  
Viennent en grande haste  
Vous chanter aujourd'hui  
Petit-fils de Saint-Louis  
Que Dieu vous accompagne !  
Et qu'un prince si bon  
Don-Don  
Cent années par delà  
Là-là  
Règne dans les Espagnes*

Ce couplet chanté d'une voix grave et d'un ton inspiré, sur l'air trivial d'un des noëls des plus populaires de l'époque, obtint un succès immense auprès de la jeune Majesté et de sa royale suite.

Quant au curé Le Gastellier, sans se déconcerter le moins du monde, et tout radieux au contraire de son triomphe, il présenta au prince son manuscrit, auquel il avait eu soin de joindre une supplique dans laquelle il lui exposait l'urgent besoin de réparation qui ne se faisait que trop voir à l'antique voûte de son église.

Une apostille portant ces mots « Bon pour 50 pistoles », signée : « Philippe roi d'Espagne » nous apprend que la poésie de l'éloquent orateur fut grassement rétribuée.

Cette somme pourvut largement aux dépenses de restauration de Saint-Clément, et le Noël du bon curé, répété à la cour de Versailles et à la cour de Madrid, fut bientôt sur les lèvres de tous les habitants des deux royaumes, car alors il n'y avait plus de Pyrénées.

Nota : - cette copie est tirée de l'annuaire de la noblesse de France publiée par Borel d'Hauterive, année 1851, page 261.

Sa version sur la chanson des bourgeois de Châtres est-elle la bonne et la vraie ? En voici une autre qui a circulé longtemps dans les environs d'Arpajon.

Après avoir entendu la petite chanson du curé Philippe d'Anjou, fort content aurait frappé des mains et crié, bravo M. le curé, bravo, bis, bis s'il vous plait.

Sans se faire prier davantage, le bon curé chanta de nouveau et de nouveau fut applaudi par le jeune roi d'Espagne qui pour témoigner sa satisfaction donna l'ordre à son secrétaire de remettre une pièce d'or au chanteur ; celui-ci la reçut et après en avoir remercié le roi, » bis, sire », dit-il, c'est très juste dit le roi et il lui fit donner en effet une seconde pièce.

Les deux versions n'ont rien de contradictoire, elles peuvent même se joindre l'une à l'autre et sans doute l'auteur de la première a ignoré la seconde car il ne l'aurait pas omise s'il l'avait connue.

(Manuscrit de L. Vian)

Ajoutons que Malte-Brun, petit-fils du célèbre géographe, dans son « histoire de Montlhéry » raconte, pour embellir son sujet, que cette aventure s'est passée à Montlhéry et non à Arpajon. (R.D.)

---

## Corbreuse – Epidémies de 1756

---

On trouve dans les rapports de la subdélégation de Dourdan que la somme de cinq livres fut payée aux chirurgiens de Dourdan pour visites faites aux malades pendant l'épidémie de 1756... Cette épidémie étendit ses ravages sur Corbreuse où l'on compte trois fois plus de décès que les années précédentes. Et l'état qui commençait à s'intéresser aux malheurs publics, envoya des recettes médicales au subdélégué à l'usage de ses administrés. Voici la plus curieuse :

Formule d'une poudre contre la rage faite de racines d'églantiers arrachées avant la Saint Jean (24 juin) du côté du soleil levant et en incorporer dans une omelette.

Méthode de secours aux noyés consistant à les rouler dans un tonneau percé par les deux bouts etc...

Il faut remarquer que les recettes données s'occupaient peu de l'épidémie elle-même et que ces recettes paraissent être l'origine de quelques préjugés encore en honneur dans cette commune.

(Arch. Dép<sup>les</sup> Insp. Aca. 1899, Corbreuse)

## Le Couvent de Repenty ?

(Par R.D.)

---

Le hameau de Bruyères-le-Châtel appelé aujourd'hui Arpenty a une petite histoire qui mérite d'être contée. Jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle à notre connaissance il s'orthographiait Repenti et plus tard Repenty comme on le verra à la fin de notre article.

Qu'était-ce au juste qu'un repenti ? <sup>(1)</sup>

C'était tout simplement un nom qui désignait au moyen-âge une Maison religieuse donnant asile à des femmes ou filles ayant renoncé à une vie de désordre et qu'on appelait un « Repenti ».

Nous aurions longtemps cherché dans l'actuel hameau d'Arpenty l'emplacement de ce monument religieux si nous n'avions entendu dire durant notre jeunesse par d'anciens propriétaires de l'usine de Trémerolles, proche notre hameau que cette usine avait été construite à l'emplacement d'un ancien couvent dont il est assez curieux qu'aucun des nombreux historiens de Bruyères-le-Châtel n'a parlé jusqu'alors, mais que tous ayant copié l'abbé Lebeuf qui écrit l'Histoire du Diocèse de Paris, imprimée en 1750 ont répété ce qui suit :

*« Suivant une charte datée de la Morlaye, 10 mars de l'an 670 XIV<sup>ème</sup> du règne de Clotaire III, une dame nommée Chrotilde, voulant se laver des crimes dont elle était souillée résolu d'établir dans un lieu nommé Brocaria, un monastère de filles dont elle institua Abbesse, avec l'assentiment d'Agilbert, évêque de Paris, sa nièce Mummola. Chrotilde pour cette fondation donna plusieurs biens, les troupeaux, les bergers et les esclaves des deux sexes. Ses soins furent infructueux, les moines d'Ollainville devinrent probablement la cause ou l'occasion de la ruine du monastère de Bruyères et la dispersion des religieuses. 400 ans après, la fondation du monastère passe inaperçue. »*

Quant à cette abbaye, elle « aurait » (d'après l'abbé Lebeuf) été édifiée à l'emplacement de l'actuel château de Bruyères, nous croyons plutôt que Repenti est bien le lieu où elle se trouvait, et que ce nom devrait suffire à situer son emplacement exact.

Un moulin à eau a dû remplacer notre couvent à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, moulin dit de « Trumerolles », en 1484. En 1682, Louis Branchery en était le meunier. Ce moulin dut cesser son activité vers la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il fut remplacé par une filature de laine à laquelle succéda une fabrique de chaudronnerie Eugène, Gabriel Le Faucheur qui habita le château fort de Bruyères, de 1864 à 1892, y installa une fabrique de fusils de chasse à laquelle succéda une fabrique de plaques et poudre à souder J. Laffitte laquelle, en 1967 dut fermer ses portes, dépassée par le « progrès ».

Un industriel vient de racheter cette usine en l'année 1970.

---

<sup>(1)</sup> Nous avons mis un point d'interrogation au titre de cet article en ce sens qu'à la même époque, un repenti désignait à la fois une maison de filles repenties et le ruisseau de décharge d'un moulin.

- le 10 octobre 1360, Jean-Pierre de Repenty, demeurant pour lors à la Boissière, paroisse de Breuillet, y possédait du chef de sa femme, une maison et ses appartenances qu'il avoua devant le prévôt de Bruyères, tenir en fief de Charles de Trie, Comte de Dammartin, à cause de ses fiefs de Chevreuse.

- le 6 mars 1367, Jean Pâris demeurant à Repenty en la paroisse de Bruyères, avoua par devant le prévôt de Bruyères, tenir en fief de Pierre de Chevreuse, une maison à la Boissière etc., etc...

Dame Perrette, sa veuve fit le même aveu par devant le prévôt de Montlhéry, le 16 juillet 1385.

*(Auguste Moutié)*

- Durant la guerre de cent ans (1370), à la suite de l'expédition que le général anglais Robert Knolles fit aux environs de Paris, le hameau de Repenty fut entièrement détruit ainsi que la plupart des hameaux de Bruyères-le-Châtel, comme le déclare le seigneur du lieu Bohan I<sup>er</sup> de la Rochette dans un aveu de l'année 1462.  
*(Archives du château de la Norville)*

- En 1455, un fief sis à Repenty, appartenait à Taurin de Chermoye (la Charmoise) *(L.R. Vian)*

- En 1574, Pierre Moreau et Jeanne Bonnel, sa femme étaient vigneron à Repenty *(Arch. de S. et O.)*

- En 1595, Guillaume Brunet, laboureur de vignes et Françoise Bagot, sa femme demeurent à Repenty. *(Arch. de S. et O.) (R.D.)*

- En 1600, Jean Regnault et cette même année, Nicolas Genost étaient laboureurs et vigneron à Repenty.

- En 1604, Guillaume Hamé, était laboureur et marchand à Repenty. *(Arch. de S. et O.) (R.D.)*

- Il existe un autre hameau du nom de Repenty, dans la commune de Vauhallan, canton de Palaiseau en Seine et Oise.

---

## **Les Caves dîmesses du Plessis-Saint-Thibault à Bruyères-le-Châtel**

**(Seine et Oise)**

---

Les bois du Déluge sont contigus à la forêt de Linas et aux bois de Biscornes qui s'étendent entre Marcoussis et Bruyères-le-Châtel. Si l'on s'engage dans cette forêt en allant vers le midi, on descend après avoir parcouru deux kilomètres dans un vallon solitaire. Au-delà de ce vallon en se dirigeant vers la butte de la Roche-Turpin <sup>(1)</sup> on rencontre les ruines du hameau et de la Chapelle Saint Thomas, ce lieu se nomme depuis plus de deux siècles : Le Plessis-Saint-Thibault

La Chapelle de Saint Thomas-de-Pleissez fut confirmée à l'Abbaye de Saint Florent de Saumur en 1185. Elle eut pour fondateur et pour bienfaiteur les seigneurs de Bruyères. En 1697, il fut encore permis de faire célébrer au Plessis-Saint-Thibault. Vers le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il n'y restait plus qu'une seule maison sans chapelle.

Des sapins élancés plantés parmi ces ruines servent de repère <sup>(2)</sup> et permettent de les trouver sans difficultés.

---

<sup>(1)</sup> La magnifique roche dite Roche-Turpin qui donna son nom au lieu-dit a été entièrement détruite par les carrières entre les années 1937-1940. Seuls restent les trois superbes pieds de houx qui marquaient son emplacement.

<sup>(2)</sup> Tous abattus de nos jours

Sur le bord du chemin qui va de l'est à l'ouest, près d'une mare on remarque la margelle d'un puits entièrement comblé <sup>(1)</sup>.

A une trentaine de mètres, en remontant le chemin, on rencontre quelques pans de muraille en grès alignés du nord au sud sur une longueur de 15 mètres, et soutenus par deux contreforts (vestiges de la Chapelle). A l'angle nord-ouest, il y avait une salle qui ne mesurait que deux mètres de largeur, dans œuvre. Près de là, on aperçoit l'entrée d'une cave fort ancienne. Elle a 1m45 de largeur, et 10m50 de longueur ; sa voûte ogivale s'élève à 1m90. Deux caveaux perpendiculaires et disposés en croix de Lorraine, se prolongeant à droite et à gauche, sur une longueur qu'il nous a été impossible d'évaluer avec précision, à cause de l'obscurité, mais qui ne paraît pas excéder trois mètres. Ces caves sont assez remarquables par leur construction.

Dans son « Histoire de Marcoussis » imprimée en 1867, Malte-Brun cite les caves du Fay et du Plessis, en disant qu'elles ont été construites selon l'habitude du XI<sup>ème</sup> siècle, en forme de Croix de Lorraine, et qu'elles ont servi plus d'une fois de refuge aux familles du voisinage pendant les guerres qui désolèrent le pays.

Des caves semblables se trouvent au château de Montlhéry ; sous deux maisons de Chevreuse ; à l'abbaye des Vaux-de-Cernay et à Coignièrès.

### Notes concernant le Plessis

---

Thomas, seigneur de Bruyères, possédait une partie de la dîme de Briis, et la donna à la Chapelle de Saint Thomas du Plessis ce qui fut confirmé par Eudes de Sully, évêque de Paris, en 1201.

Les templiers entretenaient au Déluge (paroisse de Marcoussis), un officier principal de l'Ordre auquel on assignait ce domaine. Il vivait avec des Frères servants de revenus de la terre, des dîmes ou cens qu'il percevait à Montlhéry, Chastres, Linas, Savigny et dans les alentours. Les droits féodaux s'enchevêtraient tellement les uns dans les autres qu'ils ne pouvaient guère s'exercer sans contestations. C'est ainsi qu'en 1232, il était intervenu un accord par devant l'Evêque de Paris entre l'officier du Déluge et le Chapelain du Plessis-les-Bruyères un arrangement relatif aux dîmes de Briis-sous-Forges auxquelles chacun d'eux prétendaient  
(Malte-Brun, *Hist. de Marcoussis*, 1867)

En 1639, accord entre Claude Jacquet, concierge de l'hôtel du Plessis, paroisse de Bruyères-le-Châtel, d'une part, et Thomas Goyer, notaire royal à Cheptainville, d'autre part.

(Archives de S. et O., E4851, liasse (R.D.))

Les habitants de la région affirmant que les Caves du Plessis (paroisse de Bruyères) correspondaient avec le château du dit lieu, notre ami, Me Collet (1878-1944), avocat à la Cour d'Appel de Paris, enfant du pays, voulut s'en informer. Peu de temps avant la guerre de 1914, aidé de quelques amis, il pratiqua à droite de la cave et parallèlement à celle-ci, une galerie jusque derrière le mur formant fond et constata que celle-ci ne s'était jamais prolongée au-delà (*renseignement à nous, donnés par Maître Léon Collet en personne*).

Encore une légende qui s'écroule !.....

---

(1) Cette margelle a disparu peu de temps avant 1914 et le puits a été débouché jusqu'à une profondeur de onze mètres (mesuré par nous (R.D.) vers 1935.